

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-160

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2022

Sommaire

Inspection d'académie du Loiret / Secrétariat général

45-2022-06-20-00004 - arrêté membres commission départementale
d'appel (3 pages)

Page 3

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-20-00004

arrêté membres commission départementale
d'appel

ARRETE
L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
du Loiret,

VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 311-7 et L. 321-4 ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition des sous-commissions départementales d'appel est la suivante :
Sous-commission d'Orléans

Représentants de l'administration :

La Présidente : Mme ROULEAU, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Montargis-Est, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education nationale du Loiret ;

M. RAISONNIER, Inspecteur de l'Education Nationale responsable de la circonscription de Montargis-Ouest;

Mme DE CARVALHO, Directrice de l'école Pierre Segelle à Orléans ;

M. ALBERT, Directeur de l'école Olympia Cormier à Orléans ;

Mme TALLET, Directrice de l'école Louis Guilloux à Orléans ;

Mme DE SOUSA, Psychologue de l'éducation nationale ;

Mme De MIRIBEL, Médecin de l'éducation nationale ;

Mme DORION, Principale du collège Pierre de Coubertin à Saint Jean de Braye ;

M. ROUILLON, Enseignant au collège Pierre de Coubertin à Saint Jean de Braye

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme JEZEQUEL MARTIN Isabelle, école maternelle Louise Michel à Saint Jean de Braye

Mme DOUKKALI BAJJOU, école maternelle Louise Michel à Saint Jean de Braye

Mme COLLET, école primaire Gallouedec à Saint Jean de Braye

Représentant des parents d'élèves de la fédération FCPE

M. PALLIER

Sous-commission de Montargis

Représentants de l'administration :

Le Président : M. MOISAN, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription d'Orléans-Est, représentant de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret ;

Mme DEPARDIEU, Inspectrice de l'Education Nationale responsable de la circonscription de Fleury-les-Aubrais;

M. DUPUY, Directeur de l'école du clos Vinot d'Amilly ;

M. JACQUIN, Directeur de l'école primaire de Courtenay ;

M. PELLE, Directeur de l'école Victor Hugo à Dordives ;

Mme MAUPLLOT, Psychologue de l'éducation nationale ;

Mme BARRE, Médecin de l'éducation nationale ;

M. GILLET, Principal du collège Le Grand Clos à Montargis ;

Mme TAVARES, Enseignante au collège Le Grand Clos à Montargis ;

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme MARCHAND, école primaire Catalpas à Villemendeur

Représentant des parents d'élèves de la fédération FCPE

M. DROUVROY

Sous-commission de Pithiviers

Représentants de l'administration :

La Présidente : Mme COTON, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Châteauneuf sur Loire, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

M. BASSET, Inspecteur de l'Education Nationale responsable de la circonscription de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;

Mme DELMAS, Directrice de l'école Mazagran Petits Le Malesherbois ;

M. PIMENTEL, Directeur de l'école Clos Beauvoys à Pithiviers ;

M. DELYS, Directeur de l'école Bernadette Després à Puiseaux ;

Mme RADAFSHAR-FAGET, Psychologue de l'éducation nationale ;

Mme MOULY, Médecin de l'éducation nationale ;

Mme SPEISSER, Principale du collège Victor Hugo à Puiseaux ;

Mme AGUILARD, Enseignante au collège de Pithiviers

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme MACHOUCHE, école élémentaire Saint Agnan à Pithiviers

Mme BREGENT, école élémentaire Lorcy à Pithiviers

Mme LEROY, école élémentaire de Boynes.

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 20 juin 2022.

ARTICLE 4 : la Secrétaire Générale de la direction académique du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 juin 2022
L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale du Loiret
Signé: Philippe BALLÉ